

## ANNEXE

Liste des sections du SPG pour lesquelles les préférences tarifaires visées à l'article 7 du règlement (UE) n°978/2012 sont suspendues en ce qui concerne les pays bénéficiaires du SPG suivants :

Colonne A : nom du pays

Colonne B : section du SPG [article 2, point j), du règlement relatif au SPG]

Colonne C : description

A	B	C
Inde	S-6a	Produits chimiques inorganiques et organiques
	S-7a	Matières plastiques et ouvrages en ces matières
	S-8b	Ouvrages en cuir ; pelleteries et fourrures
	S-11a	Matières textiles
	S-13	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues ; produits céramiques ; verre et ouvrages en verre
	S-14	Perles et métaux précieux
	S-15a	Fonte, fer et acier et ouvrages en fonte, fer ou acier
	S-15b	Métaux communs (à l'exclusion de la fonte, du fer et de l'acier), ouvrages en métaux communs (à l'exclusion de ceux en fonte, fer ou acier)
	S-16	Machines et appareils; matériels électriques et leurs parties
S-17a	Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires	
Indonésie	S-1a	Animaux vivants et leurs produits, à l'exclusion des poissons
	S-3	Huiles, graisses et cires animales ou végétales
	S-5	Produits minéraux
	S-9a	Bois et ouvrages en bois ; charbon de bois
Kenya	S-2a	Plantes vivantes et produits de la floriculture